

**Le Grand Conseil  
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat  
des Kantons Bern**

Mardi matin, 5 septembre 2017

---

**Direction de l'instruction publique**

**20      2017.RRGR.39      Motion 007-2017 PS-JS-PSA (Näf, Muri)  
La qualité a un prix - pour des salaires corrects dans l'enseignement!  
Motion ayant valeur de directive**

N° de l'intervention: 007-2017  
Type d'intervention: Motion  
Déposée le: 19.01.2017  
Déposée par: PS-JS-PSA (Näf, Muri) (porte-parole)  
PS-JS-PSA (Hässig Vinzens, Zollikofen)  
PS-JS-PSA (Bernasconi, Malleray)  
PS-JS-PSA (Gasser, Bévillard)  
Cosignataires: 11  
Urgence accordée: Non 26.01.2017  
N° d'ACE: 752/2017 du 5 juillet 2017  
Direction: Direction de l'instruction publique

**La qualité a un prix - pour des salaires corrects dans l'enseignement!**

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil des propositions pour adapter les traitements dans le domaine de l'école obligatoire. Il se base pour cela sur une analyse des fonctions professionnelles des trois cycles de l'école obligatoire et sur la compétitivité des traitements bernois en comparaison intercantonale.

**Développement:**

Le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant montre que les traitements des enseignants et enseignantes ne sont pas compétitifs et que sous certains aspects, ils sont même plus bas que dans les autres cantons. Dans la conclusion de son rapport, le Conseil-exécutif met en évidence «la nécessité de réexaminer l'échelle des traitements dans le domaine de l'école obligatoire ainsi que les mesures visant à réduire la charge de travail des membres du corps enseignant.»

Les enseignants et enseignantes du degré primaire sont le groupe pour lequel cette mise à jour est la plus nécessaire: bien qu'ils accomplissent depuis de nombreuses années une formation de niveau tertiaire, la classe de traitement 6 correspond encore à une formation du degré secondaire II (école normale). Il est tout aussi important que les traitements s'appuient sur une analyse des fonctions professionnelles. A cet égard, il convient de noter que la charge de travail du corps enseignant est en augmentation.

Compte tenu de la situation financière difficile du canton, la présente motion met l'accent sur le corps enseignant de l'école obligatoire et plus particulièrement le corps enseignant du degré primaire. Cependant, à moyen terme les conditions d'engagement des enseignants et enseignantes des degrés secondaires I et II devront aussi être adaptées à la moyenne des autres cantons.

Motivation de l'urgence: Ce n'est que si elle est déclarée urgente que la présente motion pourra être traitée en même temps que le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant.

**Réponse du Conseil-exécutif**

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Celui-ci dispose d'une marge de manœuvre assez large par rapport au

degré de réalisation de l'objectif, aux moyens employés ainsi qu'aux autres modalités de réalisation du mandat. La décision relève en outre de sa responsabilité.

Le motionnaire demande au Conseil-exécutif de soumettre des propositions au Grand Conseil en vue d'adapter les traitements du corps enseignant, en priorité pour le degré primaire, mais dans un deuxième temps également pour les degrés secondaires I et II. Pour ce faire, il devra se baser sur une analyse des fonctions professionnelles des trois cycles de l'école obligatoire ainsi que sur la compétitivité des traitements bernois en comparaison intercantonale.

Les propositions d'ajustement des classes de traitement sont à considérer en lien avec le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant<sup>1</sup>. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport lors de la session de mars 2017. Celui-ci montre que les traitements des enseignants et enseignantes bernois ne sont que peu, voire pas du tout compétitifs. Ces différences sont très marquées dans le domaine de la scolarité obligatoire, en particulier au niveau des traitements de départ pour les degrés primaire et secondaire I. A moyen terme, l'optimisation de la progression salariale approuvée par le Grand Conseil en septembre 2013 améliorera légèrement les traitements perçus après plusieurs années de service, mais, même avec cette mesure, les salaires bernois resteront peu compétitifs, en particulier dans le domaine de l'école obligatoire (surtout aux degrés primaire et secondaire I).

Le rapport sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale attribue au Conseil-exécutif la tâche d'estimer si une adaptation des classes de traitement de l'école obligatoire (école enfantine, degré primaire, degré secondaire I) améliorerait la compétitivité intercantonale et l'attractivité de la profession enseignante.

Pendant la session de mars 2017, dans le cadre de la délibération du rapport, la Commission de la formation (CFor) a soutenu l'intention du Conseil-exécutif de réviser les classes de traitement avec la déclaration de planification suivante: «A moyen terme, la CFor estime que des mesures sont nécessaires pour améliorer la phase d'initiation professionnelle et les traitements des enseignants et enseignantes du degré primaire. La CFor charge le Conseil-exécutif de lui présenter des plans d'action permettant d'améliorer la situation dans ces domaines.»

Le Conseil-exécutif va mettre en pratique cette déclaration de planification. Au vu des répercussions financières importantes qu'auraient de telles mesures, il est toutefois primordial de tenir compte de la situation financière du canton ainsi que d'autres aspects de la politique du personnel. Il faudra également définir des priorités.

Il reste à voir si une éventuelle adaptation des classes de traitement, en particulier dans le degré primaire, devrait nécessairement être liée à une analyse des fonctions professionnelles des trois cycles de l'école obligatoire.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Proposition du Conseil-exécutif:

Adoption sous forme de postulat

**La présidente.** Traktandum 20 wird zurückgezogen. Der Motionär gibt eine Erklärung ab.

**Roland Näf, Muri (PS).** Als ich diesen Vorstoss im Januar einreichte, habe ich bewusst auf den Bericht gezielt, den wir im März im Grossen Rat behandelt haben. Ich habe ihn als dringlich eingereicht und erwartet, dass man diesen Vorstoss zusammen mit dem Bericht behandelt. Es hat mich sehr erstaunt, dass das nicht der Fall war. Das hätte Sinn gemacht. Nun hatten wir gestern eine Mittagsveranstaltung mit der Bildung Bern. Dort habe ich von der FDP, der BDP und der SVP gehört, das sei ja bereits «aufgegleist». Ich glaube, das war ein Wort von Grossrat Stähli. Die Motion sei unnötig, denn mit dem Bericht hätten wir ja diese Richtung eigentlich vorgegeben. Das akzeptiere ich persönlich und denke, nun sind wir gut unterwegs. Beim Einreichen im Januar wusste ich das nicht.

Ich möchte noch eine Bemerkung aus Schulleitungssicht und auch aus Sicht des Sekundarlehrers machen. Als Lehrer würde ich hier im Grossen Rat nie meinen eigenen Lohn zu steuern versuchen. Das habe ich gestern nämlich als Bedenken gehört. Mein Vorstoss betrifft nicht mich. Es geht um die Primarlehrerinnen und Primarlehrer. Und deren Verhältnisse kenne ich aus eigener Beobach-

<sup>1</sup> Le rapport a été établi après l'adoption de la motion 216-2013, *LSERev12 (Kropf, Berne) Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale*. Il fait l'état des lieux des principales conditions d'engagement du corps enseignant au 1<sup>er</sup> août 2015.

tung. Wenn Sie einmal in eine Kindergartenklasse oder in eine Schulklasse auf der Unterstufe gehen, dann wird Ihnen dort drin vielleicht sogar etwas schwindlig. Es ist unglaublich, was die Lehrpersonen auf der Primarstufe leisten, und ich denke, es ist nun wirklich an der Zeit, dass wir sie auch mit einem anständigen Lohn unterstützen.

Nun habe ich noch eine allgemeine Bemerkung. Wir müssen wirklich aufpassen, damit wir nicht am Schluss die Situation haben, dass es wirklich nur noch ein Teilpensenberuf ist, den man so nebenbei macht. Das darf nicht geschehen, und das ist wirklich das grösste Risiko für die Volksschule im Kanton Bern. Das macht mir Angst.

**La présidente.** Danke für diese Erklärung zum zurückgezogenen Traktandum 20. Damit sind wir am Ende der Geschäfte der Erziehungsdirektion. Ich bedanke mich herzlich beim Regierungspräsidenten und wünsche ihm noch einen schönen Tag.